RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CANDIDATS

Procédure : adaptée

Consultation n°: 2024-4926

Objet du marché :

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION D'UN ANCIEN BÂTIMENT TROUPE - ZAC CASERNE MELLINET À NANTES - RÉALISATION D'UN LIEU CULTUREL TRANSDISCIPLINAIRE DE CRÉATION ET DE DIFFUSION **DÉNOMMÉ FRICHE MELLINET**

Date limite de remise des candidatures et des offres : le 20/09/2024 à 12 h 00

Réponses aux questions posées par des candidats :

Pourriez-vous préciser pourquoi la pose de l'écran sous toiture HPV est à notre lot ? La mise en

Questions	Réponses
Réponse(s) donnée(s) le 19/07/2024	
Question n°1:	Réponse n° 1 :
Lot N°19	→ La chaufferie du projet est une sous-station du Réseau de
Sous-sol : Quel type de chaufferie ?	Chaleur Urbain.
Faut-il prévoir des extincteurs dans les vides sanitaires ?	→ Il n'est pas nécessaire d'équiper les vides sanitaires d'extincteurs.
RDC : Ou est situé le point de rassemblement ?	→ Le point de rassemblement extérieur sera désigné ultérieurement. Il n'est pas nécessaire de prévoir un
Pourquoi 2 extincteurs CO2 dans la cuisine ?	panneau « point de rassemblement ».
Étage 1 : Est-ce une sortie de secours en bas ?	→ Un seul extincteur CO2 est à prévoir dans la cuisine (hotte cuisson).
	→ Au premier étage, la porte d'accès donnant sur l'escalier à l'air libre est une issue de secours.
Réponse(s) donnée(s) le 22/07/2024	
Question n°2 :	Réponse n° 2 :
Lot N°10 – Cloisons sèches – Plafonds	→ Nous confirmons que le produit à prévoir est de type
Le poste 10.2.9.2 présente plusieurs erreurs :	Organic Minéral 100mm (laine de bois 25mm + laine de roche 75mm) ou équivalent. La pose devra se faire par
Les panneaux Organic minéral ne se posent pas en bords D /VK10 – uniquement l'Organic Twin et	
l'épaisseur 100mm est erroné le produit se fabrique en 25,35 ou 50mm pour une pose en	→ Les bords seront biseautés.
ossature cachée.	→ Ne pas tenir compte de la fourniture et pose de l'écran HPV (étanchéité par membrane prévue à l'article 10.2.10.2
Ces panneaux présentent un bord biseauté et non pas droit. Merci de confirmer le produit souhaité.	du présent lot).

1/2 Département B.A.T.I.I.

œuvre doit se faire en toiture, fixé entre le chevron et le contre lattage support de la couverture. Cela relève de la mission du couvreur.

Question n°3:

Lot N°02 – Gros-oeuvre – Charpente métallique – Fondations spéciales

Merci de préciser la résistance au feu du traitement par peinture intumescente (art. 2.3.9.1.)

Réponse n° 3 :

→ Résistance au feu du traitement par peinture intumescente : 1/2H (cf. notice sécurité incendie jointe au dossier : structure stable au feu de degré 1/2H).

Réponse(s) donnée(s) le 06/08/2024

Question n°4:

Vous demandez une dépose de la peinture plomb en sous face des IPN suivant le diag plomb. Certaines parties en vide sanitaire sont inaccessibles pour effectuer une dépose dans les règles de l'art. Confirmez vous la dépose de cette peinture ?

Réponse n° 4 :

→ Nous vous confirmons la dépose de cette peinture

Question n°5:

Lot 8 : il y a une contradiction dans le CCTP entre les pages 14 et 15 l'escalier est thermolaqué sur la page 14 et galva brut sur la page 15 ?

Réponse n° 5 :

→ Nous vous confirmons que l'escalier devra être réalisé en finition thermolaquée. Il devra, dans un premier temps, être traité par galvanisation à chaud puis, dans un second temps, être thermolaqué (teinte au choix de l'architecte)

Question n°6:

Lot 2. art. 2.3.10.6. : dans la mesure où le lot 11 doit la réalisation de chapes sur l'ensemble des planchers neufs et existants, où devons nous prévoir des ragréages ? Uniquement sur les sols déposés par le lot 1 ? Merci de préciser.

Réponse n° 6 :

→ Les ragréages prévus par le lot N°2 devront être réalisés au droit des sols déposés par le lot N°1 et des dalles béton neuves traitées en peinture époxy

Département B.A.T.I.I.